COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier à 20 heures 00, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Dambenoît-lès-Colombe convoqué vingt-huit avril deux mille vingt-trois, en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur François-Régis GRANDVOINET et de Madame Alicia DAVAL secrétaire de séance.

Conseillers en exercice: 10

<u>Etaient présents</u>: Alain ABERARD, Quentin BEY, Christophe DUHAUT, Ludovic COTIN, François-Régis GRANDVOINET, Jean-Marie PHILIPPE, Antoine SARMIENTO, Valérie SEYDEL.

Etaient absent : Sylvain NOEL

Absent excusé : Céline COUTURIER

Absent représenté : Quentin BEY par Jean-Marie PHILIPPE

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE:

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements à hauteur de 25 %

Bilan de concertation et arrêt ZAenr

DELIBERATIONS:

<u>01-24</u>: Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements à hauteur de 25 % (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) <u>Il s'agit notamment des dépenses suivantes</u>:

Crédits ouverts Montants votés BP 2023

- Chapitre 21 « immobilisation corporelles » 76 000 € 19 000 €

Adopté à l'unanimité

02-24 : Bilan de concertation et arrêt ZAenr

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré à l'unanimité :

<u>IDENTIFIE</u> les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées ci-après ou listées dans le tableau ci-joint :

- PV Toitures

- Toutes les toitures du village des maisons et des bâtiments y compris les bâtiments agricoles et communaux, sont retenus pour la définition de zones d'accélération de projet photovoltaïque en toiture, tel qu'indiqué sur le plan annexé à la présente,

Adopté à l'unanimité